




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-595**

Séance publique du

17 décembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1142264-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DISPOSITIF DE LOISIRS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ET LA
RESPONSABILISATION DES ADOLESCENTS INTITULE "STYL'AIX ADOS"**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Liliane PIERRON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 7.10
Divers

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : DISPOSITIF DE LOISIRS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION DES ADOLESCENTS INTITULE "STYL'AIX ADOS"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Jeunesse, Petite Enfance, Enfance de la Ville d'Aix en Provence, à travers sa politique Jeunesse, a mis en place un dispositif de loisirs intitulé « STYL'AIX ADOS ».

STYL'AIX ADOS a pour but de développer l'autonomie et la responsabilisation des jeunes aixois de 14 à 17 ans qui résident sur la ville mais également sur le territoire du Pays d'Aix. En effet, 9 800 jeunes habitent sur la commune et 18 000 sont scolarisés dans les collèges et les lycées.

La mise en place de ce dispositif fait suite aux travaux menés par l'Observatoire de la Jeunesse, et aux conclusions de l'étude pilotée par la Direction Jeunesse avec l'appui du Centre Communal d'Action Sociale (Analyse des Besoins Sociaux). Ces actions ont été validées par délibération au Conseil Municipal du 20 juillet 2017 N° DL.2017-387.

L'étude indique que 30% des jeunes aixois ne partent pas en vacances et que peu d'entre eux fréquentent les structures ou dispositifs proposant des activités planifiées.

Pour cette raison, la Direction Jeunesse a mobilisé son réseau de partenaires dans les domaines du numérique, de la mobilité, du sport et des loisirs, afin de créer un catalogue ayant pour objectif de

proposer des activités sur le territoire pour valoriser l'offre existante ainsi que le patrimoine aixois. Des partenaires associatifs, pour certains en convention avec la Ville, mais aussi des partenaires privés, constituent l'offre globale de ce dispositif.

Les modalités de fonctionnement permettent aux jeunes de se connecter sur le site de la Ville, et progressivement de nouvelles fonctionnalités seront développées autour de cet outil de façon autonome. Les adolescents peuvent ainsi découvrir toutes les activités et élaborer leurs emplois du temps en toute autonomie, ou alors être accueillis par le Centre Information Famille pour être accompagnés dans cette démarche.

La Jeunesse étant une thématique transversale, ce dispositif est réalisable grâce à l'investissement des directions de la Ville qui ont pour mission d'intervenir sur cette tranche d'âge. Ainsi, la Direction de la Culture, des Sports, du Numérique, de la Proximité et Citoyenneté, de l'Archéologie, la Cité du Livre, le Conservatoire, la Direction des Musées, en collaboration avec la Direction Jeunesse – Petite enfance – Enfance, développent tous les moyens pour élaborer et valoriser une offre existante et adaptée à ce public.

Des partenaires institutionnels comme le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Métropole, et l'État peuvent également venir en complémentarité de l'offre envers les jeunes aixois.

Élément fédérateur, ce dispositif a été développé à budget constant pour la ville, en valorisant les actions existantes ou en orientant les propositions des partenaires vers les périodes occupationnelles de vacances scolaires. Néanmoins, des actions supplémentaires pourraient être développées pour mieux répondre aux besoins des jeunes, avec un budget affecté.

Les premiers éléments de bilan de mise en œuvre durant l'été 2018 sont encourageants et montrent l'intérêt de la population pour cet outil. En effet, on dénombre plus de 70 000 connexions sur le site du catalogue « Styl'Aix Ados » en juillet, août, et septembre, ainsi que plus de 45 000 consultations de l'article dédié au dispositif publié sur le site internet de la Ville. Les nouvelles modalités de l'outil permettront d'évaluer la fréquentation des activités auprès des structures.

Dans l'attente, la Direction Jeunesse propose un aménagement de la tarification de l'Espace Jeunesse, qu'elle met à disposition de ses partenaires, avec une gratuité des créneaux horaires habituellement tarifés (cours adultes), en contrepartie d'une offre supplémentaire d'activités dédiées aux adolescents, à des tarifs très abordables pour ce public. Chaque proposition sera étudiée lors d'un comité technique et donnera lieu à l'établissement d'une convention spécifique ainsi que d'une charte de bonne pratique signée par les opérateurs.

Par ailleurs, afin de consolider l'identité du dispositif, il est proposé de déposer la marque « Styl'aix Ados » auprès de L'institut National de la Propriété Industrielle.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- **VALIDER** le principe de gratuité des activités adultes pour chaque année scolaire, à compter de la rentrée 2018-2019, concernant les associations qui développeront des activités en direction des adolescents dans le cadre du dispositif « Styl'Aix Ados ».

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à déposer la marque « Styl'Aix Ados » et son diminutif « Styl'Aix » auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle.

DL.2018-595 - DISPOSITIF DE LOISIRS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE
ET LA RESPONSABILISATION DES ADOLESCENTS INTITULE "STYL'AIX ADOS"-

Présents et représentés	: 48
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»